



COMPTE RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le dix-sept mai à 18 h, les membres du Conseil Municipal, sur convocation en date du 13 MAI 2022 se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc DEVAUX, Maire Adjoint.

Etaient présents : Mrs ALARD Daniel, BEAUCHEF Antoine, COLANGE Philippe, DEVAUX Loïc, LAGNEL Jérôme, LEROY Fabien, TURQUIER Didier, Mmes DOHERTY Sonia, GONCALVES Sérafina, PELLETIER Émilie, RACKO Nathalie et ROGISTER Danielle.

Etaient absents et excusés : CATHERINE Laurent, LACAILLE Véronique, DUCHESNE Daniel

Pouvoirs : Monsieur Daniel DUCHESNE à Monsieur Philippe COLANGE
Monsieur Laurent CATHERINE à Madame Nathalie RACKO
Madame Véronique LACAILLE à Madame Emilie PELLETIER

Secrétaire de séance : Madame Sérafina GONCALVES

La séance est ouverte à 18h00.

Lecture du Procès-verbal de la séance du 17 MAI 2022 par Monsieur Loïc DEVAUX.

Après en avoir délibéré, adoption à l'unanimité.

2022 – 19 : FONCTION PUBLIQUE

2022 – 19 : Autorisation à recruter un agent contractuel sur un emploi permanent

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées (deux abstentions), décident :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de comptabilité, gestion des ressources humaines, gestion des régies, gestion des assemblées délibérantes etc. à temps complet, pour une durée déterminée d'un an. L'agent sera rémunéré sur une base d'indice brut 371 indice majoré 343 (échelon 2), pourra bénéficier du RIFSEEP et des autres avantages dont le personnel peut bénéficier et qui sont prévus par délibération.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2022

2022 – 20 : FINANCES LOCALES**2022 – 20 : Subventions de fonctionnement aux associations 2022**

Les membres du Conseil Municipal ont décidé, à l'unanimité, de l'attribution de sommes aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT VOTE EN 2022
KIDS D'ORIVAL	700
TENNIS DE TABLE	1 000
AFSEP – Association Française des sclérosés en plaques	70
Amicale du personnel	4 500
Secours Populaire Français	100
Les Aînés d'ORIVAL	200 (sous réserve d'un nouveau bilan financier détaillé)
CLCV Elbeuf	70
CFAIE	140
Les Restaurants du Cœur	200
AIMES – Association Innovation Mieux Etre Santé	50
Vie et Espoir	50
Coopérative Scolaire d'ORIVAL	1 250
ACPG – CATM ORIVAL	450
La Passerelle	709
ASPRO – Association Sauvegarde Patrimoine Religieux Orivalais	500

2022 – 21 : FONCTION PUBLIQUE**2022 – 21 : Prime annuelle**

Les membres du conseil municipal ont définis, à la majorité des voix exprimées (4 pour et 1 contre), les critères d'attribution de cette prime suivant :

- Cette prime est versée en deux fois sur le salaire (en juin et en novembre)
- Cette prime est indexée sur la valeur du point d'indice puis proratisée en fonction de la quotité de travail
- Cette prime est versée à tous les agents (titulaires, contractuels, contrats C.A.E/P.E.C)
- Cette prime est versée aux agents présents dans la collectivité au mois de versement de la prime y compris les agents en congés
- Un tableau liquidatif sera annexé aux payes des mois de juin et novembre

Les membres du conseil Municipal, ont décidé, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat « REG'ARTS »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.